

Nombre de membres en exercice : 10		Séance du vendredi 15 décembre 2017
Présents : 6	L'an deux mille dix-sept et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 08 décembre 2017, s'est réuni sous la présidence de Pierre RICHIERO.	
Votants : 9	Sont présents : Pierre RICHIERO, Christian MORTEMOSQUE, Raymond ROUSSELY, Nicolas GINESTET, David COWAN, David HILAIRE Représentés : Alain JOLY, Olivier DELCROS, Margaret COWAN Excuses : Didier BERNARDI Absents : Secrétaire de séance : Christian MORTEMOSQUE	

Ordre du jour:

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2017
- Situation financière
- Agents CNRACL: renouvellement du contrat CNP pour 2018
- Travaux à "Pré de la Mouthe"
- Location salle des fêtes à l'Association MADS
- Repas des voeux 2018
- Révision du loyer pour le logement de l'ancien presbytère
- Questions diverses

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 NOVEMBRE 2017

Le compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2. SITUATION DES FINANCES LOCALES.

Le total du bordereau de recettes n° 27 est de 287 602.84
 Le total du bordereau de dépenses n°44 est de 219 750.65
 Le solde comptable est de 67 852.19 euros et le solde de la trésorerie est de 150 200.71 euros.

Subventions restants dues à ce jour:**Multiple rural**

- contrats d'objectifs: 17 000.00 euros

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 : Vote de crédits supplémentaires - DE 2017 044

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61521	Entretien terrains	-100.00	
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	100.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

4. AGENTS COMMUNAUX : RENOUELEMENT DU CONTRAT STATUTAIRE / CNP ASSURANCES POUR 2018 - DE 2017 045

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat n° 1406D pour les agents permanents affiliés à la CNRACL adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2018,

5. AMENAGEMENT DE LA ZONE AU A "PRE DE LA MOUTHE" : CREATION D'UNE VOIE DE CIRCULATION - DE 2017 046

Monsieur le Maire rappelle que pour se mettre en conformité avec le règlement de la zone AU du PLU, située à "Pré de la Mouthe", et afin de pouvoir procéder à la cession des parcelles, il est nécessaire de créer une voie de circulation qui desservira les futurs terrains à bâtir.

Deux devis ont été fournis par les entreprises suivantes:

- AGRI-TRAVAUX SARL pour un montant de 2 034.00 €uros H.T.

- DUBREUILH pour un montant de 3 087.00 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants:

- accepte le devis de l'entreprise AGRI-TRAVAUX SARL pour un montant de 2 034.00 €uros H.T.

6. TARIF POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES A L'ASSOCIATION MADS - DE 2017 047

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'Association MADS (groupe d'art dramatique britannique) qui souhaite utiliser la salle des fêtes pour les répétitions, à raison de deux séances par semaine, sur l'ensemble de l'année, et à compter du 4 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide:

- de fixer le tarif de la mise à disposition de la salle communale à l'Association MADS à 5.00 euros (CINQ EUROS) par séance + 15 €uros (QUINZE EUROS) de chauffage par séance pendant la période hivernale.

7. REVISION DU LOYER POUR LE LOGEMENT ANCIEN PRESBYTERE - DE 2017 048

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que le contrat du logement "Ancienne Presbytère" prévoit une révision du loyer à la date anniversaire du contrat, soit le 1er janvier de chaque année, suivant l'indice de référence des loyers de l'INSEE (3ème trimestre 2017).

Le montant des charges sera également révisé suivant le montant facturé pour l'entretien de la chaudière.

La révision du loyer se présente ainsi:

$$\frac{582.70 \times 126.46}{125.26} = 588.28 \text{ €}$$

Charges = + 10.00 € (suivant facture n° FC33943 TEYSSIER Laurent)

TOTAL LOYER + CHARGES : 598.28 €uros (CINQ CENT QUATRE VINGT DIX HUIT EUROS ET VINGT HUIT CENTIMES)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- de fixer le montant du loyer du logement "Ancien Presbytère" à 588.28 € à compter du 1er janvier 2018.

- fixe le montant des charges à 10.00 € mensuel.

8. ETUDE POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF: CHOIX DES ENTREPRISES - DE 2017 049

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le projet relatif à l'extension de l'assainissement collectif prévoit une étude de terrain au préalable, à savoir: une étude géotechnique, un levé topographique et le dossier réglementaire. Pour chacun des points, trois entreprises ont été consultées.

Lors de sa réunion du 11 octobre 2017, la Commission d'Appel d'Offre a déterminé un classement, et propose de retenir les offres les mieux disantes. Monsieur le Maire en donne la lecture.

- ETUDE GEOTECHNIQUE:

- Alios Ingenierie pour un montant de 5 385.00 € HT.
- Géofondation pour un montant de 4 550.00 € HT.
- Géoccitane pour un montant de 6 060.00 € HT.

- LEVE TOPOGRAPHIQUE:

- Géoval pour un montant de 2 740.00 € HT.
- Géolie pour un montant de 2 100.00 e HT.
- l'entreprise Demeurs n'a pas répondu.

- DOSSIER REGLEMENTAIRE:

- EURL Marsac Bernede pour un montant de 2 250.00 € HT.
- Les entreprises SHE et Antea n'ont pas répondu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide:

- de retenir l'entreprise GEOFONDATION (étude géotechnique) pour un montant de 4 550.00 € H.T.

- de retenir l'entreprise GEOLIE (levé topographique) pour un montant de 2 100.00 € H.T.

- de retenir l'entreprise MARSAC BERNEDE (dossier réglementaire) pour un montant de 2 250.00 € H.T.

9. REPAS DES VOEUX:

Le conseil municipal a retenu le traiteur Monsieur Benoît LESEUR, pour le traditionnel repas des voeux qui aura lieu le samedi 20 janvier 2018. La plat qui a été choisi est la garbure pour 9.50 €. Le complément sera fourni par la commune.

10. QUESTIONS DIVERSES:

L'éclairage public qui a été installé lors de la dernière tranche de viabilisation du lotissement reste allumé toute la nuit. Il est envisagé de faire éteindre les lampadaires sur la partie du lotissement qui n'est pas encore construite, pour des questions d'économie d'énergie. Une décision sera prise ultérieurement pour la régulation de l'éclairage public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le secrétaire de séance,
Christian MORTEMOSQUE

Le Maire,
Pierre RICHIERO